

Communiqué special Info-parents



Le 27 janvier 2022

Dans ce numéro

1. Parascolaire
2. Retour des appareils technologiques

Parascolaire

Selon les nouvelles recommandations de la Santé publique, les activités parascolaires peuvent reprendre à compter du 31 janvier 2022, mais avec certaines contraintes. Au niveau sportif, seules les pratiques seront permises. Les parties, les activités inter-écoles, les tournois et les compétitions demeurent suspendus pour le moment. Par ailleurs, nous prenons soin de rappeler que les élèves doivent continuer de porter le masque en tout temps. Aucun passeport vaccinal n'est requis pour les élèves du primaire.

Concrètement, voici ce qui nous attends pour la prochaine semaine :

- **Lundi 31 janvier** : dernière pratique de soccer pour le groupe d'automne (1^{re} année)
- **Mardi 1^{er} février** : reprise des activités de chant (horaire habituel)
- **Mercredi 2 février** : dernière pratique de soccer pour le groupe d'automne (2^e année)
- **Jeudi 3 février** : reprise des pratiques de volleyball (horaire habituel)
- **Vendredi 4 février** : reprise des pratiques de cheerleading (horaire habituel)

En ce qui concerne les nouvelles activités qui n'étaient pas débutées, les parents concernés recevront les détails par courriel dès que possible (soccer, futsal, fabrik-déco, badminton, fitfilles et DBL Ball). Dans ce courriel, nous confirmerons les inscriptions ainsi que la date de début des activités.

Retour des appareils technologiques

Voici l'échéancier à respecter pour le retour des appareils technologiques. Tous les retours devront se

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

faire directement par le parent au secrétariat de l'école Bois-Joli.

→ Préscolaire, 1^{re} et 2^e année :

Retour des appareils le **31 janvier** de 8 h et 11 h 20, puis de 12 h 45 et 18 h

→ 3^e et 4^e année :

Retour des appareils le **3 février** de 8 h et 11 h 20, puis de 12 h 45 et 18 h

→ 5^e et 6^e année :

Retour des appareils le **9 février** de 8 h et 11 h 20, puis de 12 h 45 et 18 h

Dans l'éventualité où il est impossible pour le parent de nous rapporter l'outil technologique en main propre, l'enfant peut être mandaté pour le faire. Toutefois, vous êtes entièrement responsables de l'outil jusqu'à ce que nous le recevions. À son arrivée, votre enfant devra aller directement au secrétariat pour nous le remettre afin d'éviter les accidents dans la cour d'école.

Dans les jours suivants la réception, chaque appareil sera vérifié. S'il y a quoi que ce soit, nous communiquerons avec vous.

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

